la Ligue nationale de hockey. Avec le consentement de la Chambre, je proposerai, appuyé par le député de Chur-

chill (M. Simpson), la motion suivante:

La Chambre exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates en vue de faire mettre aussitôt à exécution les recommandations de la commission de conciliation et les autres concessions qu'ont pu faire depuis la direction de Radio-Canada, et à ordonner à la direction de Radio-Canada de négocier désormais de bonne foi avec l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion dans le but de résoudre les questions encore en litige. La Chambre demande, de plus, que si la direction de Radio-Canada et l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion ne parviennent pas à un accord dans les trois jours qui suivront cette directive, le gouvernement mette en œuvre les moyens qui permettront de régler le différend et de diffuser les matchs de la Ligue nationale de hockey sur notre réseau national de télévision.

J'espère que les pauvres gens de Toronto verront leur match du samedi soir, bien que je sois moi-même pour l'équipe de Montréal.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion que propose le député de Sant-Jean-Lancaster. Cette motion nécessite, comme la précédente, le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orαteur: J'ai le regret de dire au député que malheureusement il n'y a pas unanimité. Cette intéressante motion ne peut donc être mise en délibération.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DÉPÔT DES DOCUMENTS D'APPUI AU PROJET DE LA PROCESS OF THE FINAL JUDGMENT

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer les lettres de recommandation, d'appréciation et d'appui concernant la Process Church of the Final Judgment, selon la demande faite le 6 mars par le député d'Oxford.

- M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ferai remarquer qu'il y a du bruit à la Chambre. Je regrette, mais je n'ai pu entendre le ministre.
- M. l'Orateur: Je pense que le ministre se reportait à une motion. Le ministre voudrait-il la répéter? Je crois qu'elle faisait allusion à un échange de propos avec le député d'Oxford, et ce dernier devrait pouvoir comprendre de quelle motion il s'agissait.
- L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement et à la demande du député d'Oxford, je déposais simplement des exemplaires de lettres de recommandation et d'appui concernant la Process Church of the Final Judgment.

M. Nesbitt: J'en remercie le ministre.

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

DÉPÔT DE LA PUBLICATION INTITULÉE «CANADA»

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, conformément à la prati-

que adoptée il y a deux ans, et en réponse au désir que vous m'aviez alors exprimé de hâter la distribution de la publication de Statistique Canada intitulée *Canada*, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues, des exemplaires de l'ouvrage en question.

QUESTIONS ORALES

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU RETARD DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il reçu quelque communication de l'Auditeur général au sujet de la préparation et de la présentation du rapport de l'Auditeur général au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et, en l'occurence, quel genre de communication était-ce?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, l'Auditeur général est un fonctionnaire du Parlement et il a le devoir, en vertu de la loi sur l'administration financière, de présenter chaque année un rapport. C'est au ministre des Finances de déposer ce rapport, car il a pour fonction de le déposer lorsqu'il le reçoit, s'il le reçoit. J'ai parlé à M. Henderson ce matin et lui ai dit que les députés pourraient demander que je dépose la lettre qu'il m'a adressée le 7 mars. Dans cette lettre, il m'annonce qu'il ne pourra me remettre son rapport annuel avant le mois de mai. J'ai répondu à sa lettre ce matin, 9 mars, et compte tenu de ce qui s'est produit, je serais disposé, si la Chambre y consent, à déposer cette correspondance.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

- M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, si la lettre en question n'est pas trop longue il y aurait peut-être lieu de la verser au compte rendu.
- M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Peace River désire poser une question supplémentaire, je crois.
- M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, à moins que la lettre ne soit plus longue qu'une lettre ordinaire, elle pourrait peutêtre être consignée au hansard ou figurer en appendice au hansard.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, comme l'affaire a été renvoyée au comité, le mieux serait peut-être de la consigner aux procès-verbaux de ce comité.

• (1540)

LA RECHERCHE

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Elle a trait